Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260910-04_10092026-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le jeudi 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 03 septembre 2026 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Sylvain RENAUT, Maire d'Erquy. Madame Maryvonne CHALVET, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	LIAISON DOUCE RUE DU VIADUC – CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT ET SOLLICITATION DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE
04	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	23
MANDANTS	04
ABSENTS	00
APTES A VOTER	27

CONVOCATION	03-09-2026
RÉUNION	10-09-2026
AFFICHAGE	14-09-2026
TRANSMISSION	15-09-2026

	RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
	RENAUT Sylvain	Maire	X			
	PESLIER Michel	1er Adjoint	X			
	CHALVET Maryvonne	2è Adjointe	X			
	LE GALL Olivier	3è Adjoint			X	Maryvonne CHALVET
	LE DOUARIN France	4è Adjointe	X			
	PIERRE Fréderic	5è Adjoint	X			
	BELLETTRE Michel	Conseiller			X	Michel PESLIER
	LECORGUILLE Gilles	Conseiller	X			
	FRARE Pascale	Conseillère	X			
	DETREZ Nicole	Conseillère			X	Frédéric PIERRE
	HUGUET Nathalie	Conseillère	X			
	NOUET Soizic	Conseillère	X			
	METAYER Christophe	Conseiller	X			
	LEBOUCHER Françoise	Conseillère	X			
	LE MOUNIER Valérie	Conseillère	X			
	HOUZE Laurent	Conseiller	X			
	TALBOURDET Gwenaelle	Conseillère	X			
	L'HOTELLIER Céline	Conseillère	X			
	COCHERY Sandrine	Conseillère	X			
	BRECHARD Benoit	Conseiller	X			
	ANDRE Ludovic	Conseiller			X	Nathalie HUGUET
	COLLONG Alexandre	Conseiller	X			
	CONAN Alain	Conseiller	X			
	GUYOMAR Muriel	Conseillère	X			
	PASCO Mickaël	Conseiller	X			
	GERRETSEN Marc	Conseiller	X			
	LE GUEN Cédric	Conseiller	X			
A	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS		23	00	04	

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260910-04_10092026-DE

04 – LIAISON DOUCE RUE DU VIADUC – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT ET SOLLICITATION DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le marché de travaux 2025-06 « Création d'une liaison douce rue du viaduc » prévoit l'aménagement de la rue du viaduc sur la portion allant de la Rue du Bois de Cavé à la rue de l'Horizon Bleu. Ce projet intègre des aménagements pour améliorer la sécurité et modérer les vitesses au niveau des intersections et notamment les rues Notre-Dame et rue de l'Horizon Bleu, deux voies départementales.

Ces aménagements se situant sur route départementale, il convient de solliciter l'accord préalable du Conseil départemental seul habilité à autoriser les interventions sur son domaine public routier, à préciser les dispositions prévues, à définir les modalités de réalisation des travaux ainsi que celles d'entretien ultérieur.
Une convention d'occupation du domaine public routier départemental établie entre le Département et la commune formalisera l'autorisation de cet aménagement et ses conditions.

Cet aménagement concourant à la circulation et à la sécurité routière, il est éligible à une subvention au titre du produit des amendes de police. Il est proposé de solliciter le Département en ce sens.

VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDERANTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2213-1,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L. 131-1, L. 131-2 et L. 115-1,

Vu le code de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que la section concernée par le projet est située sur une route départementale en agglomération au sens de la réglementation applicable,

Considérant l'avis de la Commission bâtiments voiries en date du 3 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'APPROUVER le projet d'aménagement,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention avec le Département d'occupation du domaine public routier départemental.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter du Département une subvention au titre des amendes de police.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260910-04_10092026-DE

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 27
- Vote défavorable 00
- Abstention 00

ERQUY, le jeudi 10 septembre 2026

La secrétaire de séance

Maryvonne CHALVET

Le Maire,

Sylvain RENAUT

MAIRIE D'ERQUY
CÔTES D'ARMOR